

note n°13/2014

17 septembre 2014

FONDATION
pour la RECHERCHE
STRATÉGIQUE

Jean-Luc Marret

Maître de recherche, Fondation pour la recherche stratégique

Louis Baral

Fonctionnaire, ministère de l'Intérieur

Pour une prévention française du terrorisme et du djihadisme

Résumé

Le grand nombre de ressortissants français voulant faire le djihad en Syrie a des conséquences nombreuses pour la sécurité nationale et entraîne de nombreux défis : il paraît temps de mettre en place des mesures préventives, publiques et privées, de déradicalisation, y compris en milieu carcéral.

Abstract

The number of French citizens willing to make Jihad in Syria, or already there, has and will have substantial consequences for national security and is extremely challenging. It seems time for that reason to support deradicalization initiatives, public and private, including in jails.



Le nombre de candidats français, binationaux ou non, pour le djihad en Syrie est à ce point élevé qu'il est nécessaire aujourd'hui d'envisager des mesures concertées de prévention¹. Ces mesures proposées ci-dessous, doivent être considérées comme accompagnant le travail policier d'antiterrorisme. Le projet de loi actuellement en examen comporte une dimension sécuritaire certes nécessaire, mais sans doute insuffisante au regard de la situation actuelle et d'un avenir vraisemblablement incertain.

1. Au demeurant, de nombreux pays, occidentaux ou non, sont concernés par ce phénomène. Ainsi, les Pays-Bas disposent de données précises sur les profils des individus concernés (surreprésentation des individus d'origine marocaine, influence des médias sociaux ou d'organisations radicales sur le territoire des Pays-Bas), etc. (Source : *Algemene Inlichtingen-en Veiligheidsdienst (AIVD)* et "Sharia4Holland speelt rol bij jihad-reizen," *De Volkskrant*, 24 avril 2013 ; "Nederlander vast in Marokko om ronselen voor Syrië," *De Volkskrant*, 25 mai 2013).

Cette note entend faire le point sur l'ampleur du problème, l'attitude traditionnellement méfiante de la France à l'égard de la prévention du terrorisme et les solutions possibles, dans un contexte où la « déradicalisation » commence ici ou là à être perçue comme possiblement utile et où la France, pour la première fois depuis le début des années 1980, pense au terrorisme en terme de prévention.

L'ampleur du problème

Le nombre de ressortissants français tentant de se rendre en Syrie atteint un record historique. Jamais, par le passé, d'autres « terres de djihad » (Bosnie, Tchétchénie, Irak, Afghanistan) n'avaient autant mobilisé dans notre pays. Même la guerre civile qui frappa l'Algérie dans les années 1990 ne suscita sans doute pas autant de vocations pour le combat et l'action.

Un très grand nombre de raisons, certaines historiques, sociales ou culturelles, d'autres enfin plus circonstanciées, président à ce phénomène. Contentons-nous ici d'évoquer le développement et la dissémination d'un « romantisme djihadiste » vers le bas, fait d'héroïsation, d'une esthétique naïve et clinquante, d'autant plus à même de séduire que la théologie djihadiste, même traduite et simplifiée en français, est souvent hors de portée intellectuelle des jeunes gens qui se laissent séduire.

Les médias sociaux, certes, mais aussi un entourage familial parfois lui-même radical, favorisent la diffusion d'une propagande simple, efficace et active. Le discours, si l'on veut, s'est rapproché de la cible et les recruteurs échangent quotidiennement avec les candidats au djihad par le biais de forums sociaux qui n'ont rien de clandestin.

L'évaluation du nombre et des profils des ressortissants français n'est pas aisée à faire. Les statistiques fournies par le ministère de l'Intérieur² font apparaître 350 individus déjà présents en Syrie pour « combattre », 400 candidats potentiels en transit ou ayant manifesté des velléités de départ, 180 personnes revenues du théâtre d'opérations et 36 morts. Il n'est évidemment pas pris en compte le « chiffre noir » des individus non-détectés et ceci conduit à différentes remarques :

- D'abord, la transparence qui prévaut

2. Interview de Bernard Cazeneuve, *JDD*, 14 septembre 2014.

plutôt de l'ensemble des réseaux. Sans doute est-ce l'indice de l'ampleur du phénomène, en vertu du principe que la clandestinité est inversement proportionnelle au nombre des individus concernés. Par contraste, les individus des réseaux franco-belges qui tentaient de se rendre en Irak entre 2003 et 2005 étaient à la fois beaucoup plus discrets et infiniment plus réduits en nombre.

- Ensuite, ce n'est pas parce qu'on veut faire le djihad en Syrie qu'on y réussit, dès lors que sont dépassées les simples déclarations d'intention. De l'argent est nécessaire, ensuite une volonté, enfin une opportunité, voire de la chance.
- De surcroît, le voyage à destination de la Syrie nécessite de rester non-détecté au départ (ou insensible en cas de détection à un entretien préventif d'avertissement par la police³) et à l'occasion du passage par des pays intermédiaires (en particulier la Turquie, voire le Liban sunnite, l'Irak ou la Jordanie). L'existence de filières de passage des frontières terrestres et d'accueil est ici un élément crucial.
- Enfin, concernant le retour, il n'est pas certain que le pire soit systématiquement à craindre, quoiqu'un exemple récent au moins (dans le sud de la France) montre que certains, de retour, souhaitent clairement frapper la France. Ceux qui sont partis faire le djihad ne vont pas forcément le poursuivre en France, voire se lancer un jour, si les circonstances les incitent à le faire, dans des actions violentes ou de prosélytisme. Certains, comme cela a été observé pour des djihads précédents, partent en terre d'Islam autant pour faire le djihad que pour vivre selon leurs préceptes, loin de l'Europe, perçue comme une terre mécréante. Le retour en France pourrait en réalité signifier une période d'inactivité, en particulier parce que la France serait une sorte de sanctuaire dans lequel il est possible et habituel de vivre pour ces individus, et/ou si leur famille ou leurs amis exercent sur eux une pression en faveur d'une réintégration pacifique.
- En revanche, le simple nombre des individus concernés par le retour et

3. D'où le projet de loi actuel qui prévoit un retrait administratif du passeport pour ce genre de cas.

ayant occupé des positions combattantes (de l'ordre de plusieurs centaines ?) rend envisageable la constitution sur le territoire national de groupes ou réseaux avec des effectifs opérationnels beaucoup plus importants que ceux observés jusqu'alors, ayant du même coup la taille critique pour effectuer des attentats de grande envergure (type prise d'otages massive ou attaque urbaine massive, type Mumbai). Toutefois, les attentats ou tentatives d'attentats observés jusqu'à ce jour, depuis deux ou trois ans, ne sont pas de ce type.

- *In fine*, il est à craindre que les chiffres officiels doivent être considérés nécessairement comme une hypothèse basse, dans la mesure où par définition, un certain nombre d'individus restent non-détectés. En outre, combien y a-t-il de djihadistes de nationalité française parmi les djihadistes partis depuis les pays du Maghreb et considérés comme Algériens, Tunisiens ou Marocains ?⁴

Pourquoi ?

Une question mérite d'être posée ici : pourquoi tant de candidats au Jihad sont-ils attirés en France, en Europe et dans le monde par la Syrie et pas par le Sahel ? Plusieurs réponses peuvent être apportées :

- Meilleure maîtrise des technologies modernes et des réseaux sociaux par les réseaux djihadistes francophones à l'œuvre en Syrie.
- Prestige traditionnel supérieur dans l'imaginaire arabo-musulman et djihadiste de la Syrie et de Damas en comparaison du Sahel où l'Islam est parfois suspecté d'être pétri d'animisme ou de pratiques jugées déviantes par une vision théologique salafiste-djihadiste (Cf. la problématique du culte des saints à Tombouctou).
- En corollaire, au moins jusqu'à présent, sous-représentation des cas de djihadisme parmi les diasporas subsahariennes vivant en Europe.
- Plus grande facilité d'accès à la Syrie (un voyage Paris-Mersin, ville turque à proximité de la frontière avec la Syrie ne coûte que quelques centaines d'euros).
- La rapidité de l'intervention

4. On s'interrogera aussi sur le faible nombre de djihadistes en provenance d'Algérie.

internationale au Nord-Mali a empêché la « cristallisation » d'une terre de djihad sanctuarisée dans l'ensemble du Mali.

- On notera de surcroît que les positions officielles françaises à l'encontre du régime d'Assad, tout comme certaines opinions d'origine judiciaire, ont pu être comprises par certains comme un « appel au djihad » républicain, dans tous les cas comme un soutien explicite ou implicite à aller faire le djihad, spécialement quand celui-ci était entendu un peu naïvement comme une activité humanitaire parmi d'autres.
- Tous ces aspects ont enfin été aggravés, comme on le sait, par la suppression des autorisations de sortie du territoire (AST) individuelles et collectives pour les mineurs français voyageant à l'étranger sans leurs parents depuis le 1^{er} janvier 2013⁵. Dans les faits, un mineur français pouvait désormais franchir les frontières, avec son seul passeport en cours de validité ou de sa carte nationale d'identité (pour les pays de l'UE). L'opposition parentale à titre conservatoire et sans délai existait toujours, mais dans l'attente d'obtenir une décision judiciaire d'interdiction de sortie du territoire.

Des tensions capacitaires de sécurité ?

Un simple principe de précaution exige une détection et une surveillance policière afin de protéger a) les citoyens en général et b) d'empêcher ces individus, le plus souvent jeunes, de s'engager dans pareille cause.

Or, les choses sont difficiles, spécialement compte-tenu du volume de la population concernée. A cela s'ajoute la nécessaire surveillance des individus condamnés pour terrorisme et sortant de prison après avoir purgé leur peine – de ce point de vue, la logique du système anti-terroriste français est d'arrêter préventivement, c'est-à-dire très tôt, les individus suspectés d'activité terroriste. En conséquence, la durée moyenne des peines de prison est de sept ans en France quand elle est de dix-sept ans en Espagne, selon des sources de l'Union européenne. Si cette caractéristique française est l'application maximale d'un principe de précaution, elle a aussi pour

5. Circulaire du 20 novembre 2012.

inconvenient majeur d'entraîner des entrées et sorties de prison très rapides des individus condamnés, ce qui n'est pas un problème aussi aigu dans d'autres pays comparables à la France.

Concernant le djihad en Syrie, la caractérisation judiciaire du délit en droit français nécessite une claire identification de la *katiba*, affiliée à un groupe terroriste (aujourd'hui, le fait d'appartenir au Jabat Al Nosra, affilié à Al Qaida, est plutôt « dédouanant » en opposition à l'appartenance à l'EI), dans laquelle les ressortissants français sont suspectés de combattre (ce qui exige à coup sûr des budgets et des moyens de renseignement - y compris humains - très importants qui pourraient être utilisés plus utilement). Il faut aussi que ces individus reviennent sur le territoire français, ce qui n'est pas garanti (cas des migrations religieuses définitives).

Dans le même temps où ce flux historiquement élevé de filières et de candidats pour le djihad en Syrie se développe, perdurent d'une part les djihadistes français désireux de frapper la France sur son territoire et d'autre part AQMI.

À titre prospectif, il semble primordial de réfléchir à ce qui se passerait si un pays dont sont issues les diasporas musulmanes vivant en France était frappé par une guerre civile du type syrien, compte tenu de la proximité géographique, culturelle et démographique du pays considéré. Cette simple éventualité, heureusement peu probable à ce jour, nous paraît de nature à confirmer plus encore la nécessité d'une prévention et d'une approche plus globale que strictement sécuritaire. Aujourd'hui est grave, demain pourrait être pire encore.

Il semble que les capacités françaises aussi bien extérieures qu'internes sont particulièrement mobilisées, voire en tension de capacité, alors même que l'affaire Merah a peut-être eu des conséquences sur le moral des personnels. Nous considérons que cette situation, en plus de celles décrites plus haut, justifie de réfléchir à des mesures de prévention, car les problèmes actuels pourraient bien dépasser l'antiterrorisme au sens traditionnel du terme.

De quoi parle-t-on ?

La prévention du djihadisme (mais aussi d'autres formes de terrorisme, par exemple d'extrême-droite) se réfère schématiquement

à deux types de pratiques dont il n'existe pas une définition unanime :

- La déradicalisation, par exemple religieuse, qui consiste dans un ensemble d'actions sociales, psychologiques ou comportementales destinées à aider les individus radicalisés à renoncer à aller plus loin dans le processus conduisant à la violence physique ou verbale et à revenir à un mode de vie légal et pacifique.
- Le désengagement qui se réfère le plus souvent à la sortie d'un ou de plusieurs individus de la violence politique active (cas de figure des ex-djihadistes revenant de Syrie et d'Irak).

La nature relative de ces concepts est davantage perceptible encore selon qu'on les appréhende avec une acuité variable :

- Une approche « micro » s'attachera à la (dé-)radicalisation individuelle et se concentrera sur des variables de psychosociologie comme la victimisation, l'humiliation vécue, la recherche de sensation ou d'attention, une phase du développement de l'identité personnelle, de l'immaturation, voire des éléments psychiatriques de personnalité.
- Une analyse de niveau moyen (mésos) verra davantage le contexte social, les inégalités sociales réelles ou perçues, une éventuelle dynamique de groupe en action, ou la socialisation dans une micro-communauté (rôle de l'amitié, des relations, caractère transitionnel de la cellule ou du réseau terroriste), etc.
- Enfin, une approche plus générale (ou macros) s'intéressera aux relations entre une minorité ou communauté considérée et le reste de la population. Elle s'attachera à l'étude des facteurs collectifs d'intégration ou d'exclusion, à l'influence de la globalisation ou des pays d'origine sur la diaspora au sein de laquelle peuvent prospérer, ici ou là, des dynamiques de radicalisation.
- Les travaux de l'équipe internationale engagée pendant plus de quatre ans dans le programme européen SAFIRE (dont la FRS)⁶ ont montré combien les facteurs explicatifs de la radicalisation (violente) étaient nombreux (près de 200), interactifs et combien la radicalisation était un processus non-

6. www.safire-project-results.eu

linéaire dans lequel différentes phases pouvaient être distinguées et pendant lesquelles, au demeurant, certaines actions pouvaient freiner la radicalisation vers la violence.

- De surcroît, la perception de ces phénomènes change selon le point de vue de l'observateur. Par exemple, pour simplifier, il va de soi qu'un policier aura de ces notions une perception différente de celle d'un travailleur social. Ce constat implique que toute élaboration d'un programme public de déradicalisation/désengagement en France devrait sans doute faire l'objet d'une concertation interservices.

Politiques d'interventions

- Un certain nombre de programmes et d'initiatives, nationaux ou locaux, sont apparus ces dix dernières années en Europe, souvent d'ailleurs dans les pays protestants où préexistait une logique individuelle et communautaire favorisant le travail moral individuel. Un certain nombre de ces programmes était aussi un moyen pour les Etats d'amoin-drir au plan intérieur les inconvénients politiques d'un soutien, voire d'une participation, à l'invasion américaine de l'Irak. Sans doute était-ce aussi, enfin, une manière préventive d'aborder le terrorisme, un sujet que les événements du 11 septembre 2001 avaient semblé réserver à une approche de sécurité seule.
- La France, vers 2003-2005, a refusé de se lancer dans ce type de programme à la fois pour se démarquer de ce qui était perçu à l'époque comme les velléités de l'administration Bush de modifier politiquement le monde arabe, pour ne pas s'aliéner les soutiens des pays arabes amis (et souvent autoritaires) et enfin, mais cet aspect, selon nous, ne tient pas au regard de l'exemple de certaines politiques sociales limitées et spécifiques, parce que la législation française ne saurait concerner une catégorie de population en particulier. De surcroît, le système français de sécurité dans son ensemble, implique jusqu'à présent, que tout ce qui ne relève pas de l'antiterrorisme est considéré comme libre/légal. Il n'y a ainsi pas de continuum légal ou opérationnel entre « société légale ouverte », radicalisation et ce qui est

couvert par notre législation anti-terroriste, à la différence de ce qui prévaut dans d'autres pays, en particulier européens du Nord.

- Il convient aussi de rappeler que l'amnistie accordée aux militants d'*Action directe* après le 10 mai 1981 et l'adoption d'un « antiterrorisme préventif » à leur égard, comme à celui d'autres groupes en particulier étrangers, cherchant à distinguer entre irréductibles et ceux qui pouvaient être réintégrés dans la société, aboutit à des résultats plutôt négatifs.

Il paraît indéniable au demeurant que les pays d'Europe du nord étaient et sont culturellement plus ouverts, par exemple en raison du poids du protestantisme et de l'exigence morale individualisée qui en découle, à l'égard de programmes qui placent l'individu au centre d'un changement comportemental. Force est de constater que c'était aussi pour des Etats qui soutinrent souvent activement les Etats-Unis lors de l'invasion de l'Irak, un moyen d'obtenir un « supplément d'âme » en semblant accorder une place à une approche non-sécuritaire de la violence d'essence djihadiste ou d'extrême-droite. Faisant cela, ils laissèrent de côté les violences politiques d'extrême-gauche et celles, inconnues dans ces pays, mais pas ailleurs en Europe, des séparatistes.

Que faire ?

Mineurs et départs pour le djihad

- La mise en place d'une ligne téléphonique d'alerte donne une idée de la conception générale qui prévaut en France – celle du ministère de l'Intérieur, c'est-à-dire un appui à l'action policière. Cette initiative a le mérite indéniable d'exister et permet au moins d'avoir un recueil rapide et direct d'un certain nombre de profils intéressant l'antiterrorisme.
- Il reste pour autant à savoir si certaines familles n'hésiteront pas à contacter cette structure d'essence policière. A l'image de ce qui existe en Allemagne, une structure privée de type associatif pourrait, dans certains cas, être plus facilement contactée. Par ailleurs, au regard des expériences étrangères identiques, il est à craindre un nombre significatif de dénonciations calomnieuses ou sans fondement. Enfin, devra

également être mesurée à terme, l'efficacité des mesures d'accompagnement des individus tentés par le djihad.

- Une solution déjà en vigueur dans d'autres pays européens pourrait être la formation d'une structure associative de complément à même d'être contactée par les familles, amis ou par les individus eux-mêmes pour engager avec eux, sur une base volontaire, une discussion sur les conséquences d'un départ pour le djihad, ceci en utilisant des travailleurs sociaux et des psychologues (en particulier sur les problématiques adolescence et famille, voire de psychologie culturelle). Au demeurant, le dialogue pourrait se poursuivre même en cas de départ, afin de tenter de convaincre l'individu concerné de revenir. Les services policiers compétents seraient clairement au courant du contact et de la démarche, *a priori*, à partir du moment où le départ pour le djihad a lieu.

Déchéance de nationalité

Il faut rappeler que le Code de nationalité prévoit que « *pour perdre sa nationalité, il faut l'avoir acquise* » et que la Déclaration universelle des droits de l'Homme précise que « *tout individu a droit à une nationalité* » et « *nul ne peut être arbitrairement privé de sa nationalité* ».

D'un point de vue de sécurité, dans l'hypothèse où l'on connaisse le nombre de djihadistes binationaux (ce qui est difficile), la déchéance de nationalité pourrait avoir plusieurs conséquences :

- Rendre plus difficile la surveillance de ces individus par les services de renseignement, voire, pour un certain nombre, une radicalisation violente accrue davantage encore.
- L'expulsion, par exemple à l'issue d'une peine de prison, ce qui augmenterait mécaniquement la sécurité de notre pays, et ce sans considération pour le régime de droit et des libertés publiques en vigueur dans l'autre pays de nationalité.
- *In fine*, faute d'appréciation sérieuse de ces divers aspects, cette possibilité est typiquement une décision politique.

Remise en cause des revenus sociaux

A l'identique, et tout aussi politique, il est possible que la menace d'une suppression des revenus sociaux dont bénéficie la famille du candidat au djihad, ou le candidat lui-même, soit un élément important pour empêcher un départ vers une terre de djihad. Plusieurs affaires dans un passé récent, ont montré que de nombreuses organisations politiques violentes demandaient à leurs militants ou sympathisants une redistribution des revenus sociaux qu'ils percevaient.

Lutte contre la radicalisation en prison et ex-prisonniers

Selon Europol, la durée moyenne d'une peine de prison pour terrorisme est de sept ans en France. Ceci s'explique par la logique d'arrestations très en amont du passage à l'acte terroriste par le système antiterroriste français, tandis que d'autres pays condamnent beaucoup plus lourdement en raison d'une collection de preuves jusqu'à l'ultime moment avant le passage à l'acte. Le corollaire est qu'un extrême *turn-over* entrée-sortie caractérise le système pénitentiaire, ce qui entraîne une mobilisation de moyens policiers pour la surveillance (aléatoire et non systématique) des ex-prisonniers.

A ce premier défi s'ajoute la radicalisation en prison, phénomène désormais bien connu, en particulier par le renseignement pénitentiaire.

En soi, cette situation nécessiterait d'adopter dès à présent des mesures de déradicalisation à destination des prisonniers condamnés pour terrorisme. Plusieurs expériences existent depuis plusieurs années en ce domaine (Europe du nord et monde musulman).

Le retour de la cohorte de djihadistes français de Syrie et d'Irak va à terme sensiblement augmenter le nombre des détenus pour activité terroriste dans nos prisons, augmentant dans le même temps les risques de radicalisation et de prosélytisme.

L'adoption de mesures de déradicalisation en milieu carcéral aurait plusieurs avantages :

- Action contre la radicalisation *in situ*.
- Appui à la réinsertion des prisonniers sur le point d'être libérés.
- Identification/évaluation des individus les plus radicaux, voire dangereux, d'où un surcroît de prévisibilité pour les services policiers compétents.

Il existe un grand nombre d'expériences réussies étrangères en ce domaine (Europe du nord, Grande-Bretagne, Indonésie, Philippines, monde arabe) dont il conviendrait d'étudier les présupposés, les profils de population, les bonnes pratiques et les aspects sécuritaires afin d'en tirer des éléments utiles pour la France. Celles-ci associent des approches comportementales (distanciation à l'égard de la violence, amélioration de l'estime de soi) et socio-psychologiques. Dans ce cadre, la dimension religieuse modérée à apporter n'est qu'un élément parmi d'autres.

Concernant le djihadisme, une des difficultés, particulièrement en Europe où l'Islam est toujours une importation diasporique, est la crédibilité de référents religieux qui apporteront le cas échéant une contre-argumentation. Il arrive en effet que ceux-ci soient perçus *a priori* comme des « collabos de pays mécréants » qui n'ont pas la légitimité théologique des référents religieux djihadistes. C'est une difficulté que les imams français actifs en prison connaissent. On notera toutefois qu'il n'est pas forcément nécessaire d'affronter directement les opinions théologiques des individus, mais de travailler autour de cette question, en l'évitant, en abordant des thèmes d'essence psychosociologiques (estime de soi, victimisation, construction alternative de projet), etc.

En matière de recueil de renseignement en milieu carcéral, nous considérons que le recueil clandestin de renseignement devrait clairement être envisagé.

En revanche, pour plusieurs raisons, il paraît inenvisageable, sauf au cas par cas, de faire passer l'ensemble de la population des djihadistes de retour sur le territoire, dans un processus de désengagement qui blanchirait leurs comportements de guerre. En clair, les djihadistes de retour en France, dont le renseignement ou pouvoir judiciaire estiment leur dangerosité faible devraient aussi bénéficier d'un programme de déradicalisation pour des raisons identiques.

Contre-radicalisation en ligne

La propagande djihadiste passant désormais par les médias sociaux et Internet, la contre-narration anti-djihadiste devrait être une priorité. La fermeture de sites Internet radicaux décidée récemment marque un tournant, puisqu'auparavant, les sites Internet suspects étaient plutôt considérés comme un lieu de recueil de renseignement. Nous considérons que c'est l'indice de la prise en

compte de l'ampleur de la radicalisation qui s'opère sur Internet.

La production et la diffusion ciblée de contre-propagande anti-djihadiste, promouvant par exemple un islam pacifique, sont certainement politiquement sensibles pour un Etat républicain et laïc, même si un certain nombre de pays occidentaux le fait (par exemple les Etats-Unis). En revanche, favoriser l'émergence d'une expertise et de structures associatives ou privées sur ce plan devrait être une priorité.

Prévention et répression

Un certain nombre de ces programmes de déradicalisation, ou ce qui les sous-tend, coïncident avec une vision qui tend parfois à opposer prévention et répression, travailleurs sociaux et police, voire même à évoquer un peu angéliquement – telles des formules magiques qui régleraient tous les problèmes – la vertu de « dialogues interculturels », etc. Cela ne devrait jamais être opposé de la sorte, car un simple principe de précaution exige d'utiliser tous les moyens possibles pour protéger la société. De surcroît, il est clair que ces programmes ou interventions n'ont pas – et ne peuvent pas avoir une réussite absolue. Il existe ainsi des individus (par exemple en Arabie saoudite) qui ont bénéficié d'un programme de déradicalisation et qui ont ensuite rejoint la clandestinité la plus violente.

D'un point de vue français, en théorie, et à l'examen des pratiques étrangères, la centralisation comme la décentralisation des programmes ont des avantages et des inconvénients :

- Si l'on assistait à la multiplication en France d'initiatives locales, par exemple depuis un centre communautaire ou une mosquée, un inconvénient majeur pourrait être l'évaluation permanente de ces activités, leur identification, sans parler de la question très sensible du suivi à long terme des individus passés par ces programmes. En revanche, on doit postuler qu'une proximité géographique, sociale, diasporique ou familiale peut aider à nouer des liens solides et crédibles *a priori* avec les individus qui pourraient être les sujets de ce type d'interventions.
- Une centralisation d'un programme de déradicalisation/désengagement pourrait avoir cet inconvénient majeur d'être perçu comme trop lié à l'origine

de son financement, en particulier s'il s'agit de l'Etat. Il en irait possiblement dès lors de la crédibilité des intervenants, perçus comme des « collaborateurs », en particulier si l'approche privilégiée est celle de la contre-argumentation religieuse. Cet aspect, au demeurant, est dans le cas français déjà observé avec la perception des imams « de la République » qui

travaillent en prison. En revanche, tous les aspects de l'évaluation et du suivi pourraient s'en trouver améliorés.

- Une approche intermédiaire, mixte, associant partenaires locaux et nationaux, publics et privés est le plus souvent celle majoritairement adoptée par les pays européens.◇

Les opinions exprimées ici n'engagent que la responsabilité de leurs auteurs

Auteurs

Jean-Luc Marret a été et est engagé dans plusieurs programmes de recherche européens et américains sur le sujet de la radicalisation/déradicalisation (SAFIRE, IMPACT), etc. Il est membre du réseau d'experts du *Bundeskriminalamt* sur le sujet. Il fut aussi Conseiller principal (ANPE). Il remercie les fonctionnaires de police et les travailleurs sociaux européens pour leurs commentaires et critiques.

Louis Baral est fonctionnaire au ministère de l'Intérieur français.

Dernières publications

- David Rigoulet-Roze, « Arabie saoudite : la question de la succession et l'équilibre interne et externe du royaume », note n° 12/14, 2 juillet 2014
- Bruno Tertrais, « 1914-2014 : une grande guerre est-elle encore possible ? », note n° 11/14, 26 juin 2014

WWW.FRSTRATEGIE.ORG

4 BIS RUE DES PÂTURES 75016 PARIS TÉL : 01 43 13 77 77 FAX 01 43 13 77 78

ISSN : 2273-4643

© FRS-TOUS DROITS RÉSERVÉS